SECTION DES Hautes-Alpes

Réunion informelle
NRP
Lundi 14/10 à 14h

Les 4 Organisations syndicales de la DDFIP 05 étaient reçues par le directeur, lundi 14 octobre 2019 à 14h pour prendre connaissance de la version 2 (V2) du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) présentée en juin dernier. Les chefs de service tenaient en même temps une audio conférence sur le même sujet, présidée par les deux chefs de pôles, GP et PPR.

1 – V2 du NRP : 2 propositions de modification de la version 1 ont été validées par la centrale

1 - maintien d'un SIE à Embrun

Il y aura 2 SIE sur le département : Gap et Embrun. Celui de Gap reste le même qu'aujourd'hui. Le SIP-SIE d'Embrun devient un SIE regroupant les deux anciens de Briançon et d'Embrun. Il sera composé de 14 ou 15 ETP (Équivalents Temps Plein). Cette modification était demandée par des élus, des chefs de services et d'un certain nombre d'agents.
Pour la partie SIP, il n'y a pas de changement par rapport à la V 1. Un SIP à gap et un à Briançon.

2 - maintien de la trésorerie de Laragne

La trésorerie de Laragne demeurera jusqu'au 31/12/2023. À partir du 1/1/2024, elle sera rattachée à un SGC, mais on ne sait pas lequel (Sisteron ou Gap, encore en discussion).

La concertation sur Laragne et sur Embrun est terminée. Ailleurs dans le département, elle dépassera le 31/10/2019. Du fait des prochaines élections municipales, il est compliqué d'avancer sur la concertation dans les communes où les maires actuels ne se représentent pas.

Conclusion : Pas de modification du réseau en 2020, et mise en place progressive du NRP à partir du 1/1/2021…le calendrier n'est pas connu.

2 - SFACT : Service FACTurier :

Déjà évoqué par le passé, le Directeur promeut la création des SFACTs. Il ne pourra y en avoir que 3 pour le département. L'Argentière a déjà candidaté pour en avoir un. Il sera constitué d'agents issus de la territoriale et de la DDFIP. On ne connaît pas le calibrage du nombre de personnes concernées. Les champs d'applications de ces services sont principalement la dépense des collectivités locales, mais il pourra y avoir de la recette. Il ne peut y avoir un SFACT pour un seul EPCI. Il faut qu'il y ait plusieurs collectivités intéressées. La gouvernance sera assurée par la DGFIP.

Pour les représentants **FO-DGFIP05**, il faut se représenter le travail des futurs agents des SGC, SFACTs et conseillers aux élus. Les premiers n'auront pour mission que de « cliquer » pour valider les mandats et titres réalisés par les agents des SFACTs. Ces derniers ne seront ni comptables ni ordonnateurs, de simples exécutants informatiques entre l'ordre donné par la collectivité territoriale et le « cliqueur » final qui prendra la « responsabilité pécuniaire » de la transaction. Là où il y avait une certaine diversité dans le métier de comptable des collectivités, il n'y aura plus qu'une succession de séquences de clics répétitifs. **Il reste à imaginer les liens saugrenus de subordination entre le chef de Service FACTurier, le conseiller aux élus et le comptable ! Tout le monde fait tout et personne ne fait plus rien !**

3 - Fermeture de la trésorerie du MONETIER :

Les élus du Monétier ont donné leur accord pour la fermeture de leur trésorerie au 1/1/2020 à 2 conditions.

1- Un accueil fiscaliste de proximité à partir du 1/5/2020, pour la campagne de déclaration.

Une MSAP, future Maison France Service, est en cours de création. Elle aura la particularité d'être itinérante. Il y aura des permanences à Briançon et dans 4 autres communes du briançonnais : un agent itinérant se rendra de communes en communes pour faire de l'accueil fiscaliste.

2 - La réception des régisseurs continuera à Monétier, jusqu'à fin mars 2020.

4 - Les paiements chez les buralistes :

Le marché a été attribué à la Française Des Jeux (FDJ), avec début du fonctionnement dès le 1/1/2020. Les buralistes n'auront aucun investissement à faire. C'est la FDJ qui fournit tout l'équipement nécessaire. Un scan pour scanner la facture et un logiciel informatique pour envoyer le flux informatique de la transaction. Le cadre prévoit qu'il y ait toujours une personne physique en face de l'usager, il n'y aura pas juste une borne de paiement. Une e-formation sera proposée pour le re-routage des sommes encaissées chez les buralistes vers les collectivités concernées : les transferts, les ajustements…

5 - La trésorerie hospitalière départementale:

Elle sera créée au 1/9/2020 à la cité avec une petite dizaine d'agents (8) (les agents chargés de la gestion de l'hôpital à la trésorerie de gap, un agent pour celui d'Embrun et les 2 agents issus du transfert de l'hôpital de Briançon au 1/1/2019). Elle concernera tous les hôpitaux du département sauf Laragne. Il y aura un chef et un adjoint A.

En termes d'emplois, une visite sur tous les sites est prévue afin de permettre à chaque agent de se positionner sur son nouvel emploi ou structure.

Les délégués syndicaux **FO DGFIP05**